

MUNICIPALITE DE L'ISLE



Municipalité de L'Isle

Préavis n° 02/2019 au Conseil Communal de L'Isle

**Demande de crédit de CHF 1'137'307.00 TTC, subventions non-déduites, pour
la réalisation des travaux de réfection des infrastructures
d'améliorations foncières (AF), 1ère étape**

Délégué municipal :

M. Eric Hostettler, Municipal

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule et rappel

Travaux préliminaires :

En 2010 la Municipalité a lancé ses premières réflexions concernant la réfection de ses infrastructures d'améliorations foncières (AF) qui comprennent principalement des chemins agricoles et des collecteurs communaux d'eau claire. Afin de s'informer sur les démarches à entreprendre, elle sollicite le Service du développement territorial (SDT / Division améliorations foncières, actuellement Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires ou DGVA). Vu la complexité de ce type de processus, la Municipalité a mandaté par la suite le bureau Mosini & Caviezel SA à Montricher, afin de procéder à une étude préliminaire et établir le dossier de base en vue de la demande de l'octroi d'un subventionnement des travaux projetés. Ainsi, en 2014 ce dossier a fait l'objet d'une expertise fédérale qui atteste que l'ensemble des travaux prévus sera subventionné d'une part par la Confédération (Office fédéral de l'agriculture) et d'autre part par le Canton au travers de la DGVA. Jusque-là ces travaux avaient été financés par les comptes de fonctionnement.

Demande d'un crédit d'étude au CC :

En juin 2018, le Conseil communal acceptait un crédit d'étude de CHF 64'000.00 HT pour « terminer l'étude préliminaire en vue de la réfection des infrastructures d'améliorations foncières (AF), 1^{ère} étape » (Préavis n° 04/2018). A noter que le contenu de ce préavis traite notamment de l'historique de ce dossier et sur la nécessité d'effectuer ces travaux. Aussi la Municipalité a jugé utile de joindre une copie de ce document au présent préavis.

Etude :

En juillet 2018, la Municipalité a mandaté le bureau Mosini & Caviezel SA à Montricher afin de procéder à l'établissement du projet définitif en vue de la réalisation des travaux de l'étape 1 dès 2019. Le livrable de ce dossier est l'objet de ce présent préavis. Celui-ci comprend notamment les éléments suivants :

- Le descriptif et planning des travaux ;
- Le devis des travaux basé sur des soumissions rentrées ;
- Le financement des travaux (part subventionnée et part communale finale).

2. Descriptif techniques des travaux & planning

Le projet prévoit les travaux suivants :

- Réfection des chemins n° 1, 13, 27, 29, 30 et 31 ;
- Réfection des collecteurs communaux d'eau claire n° 1 et 3.

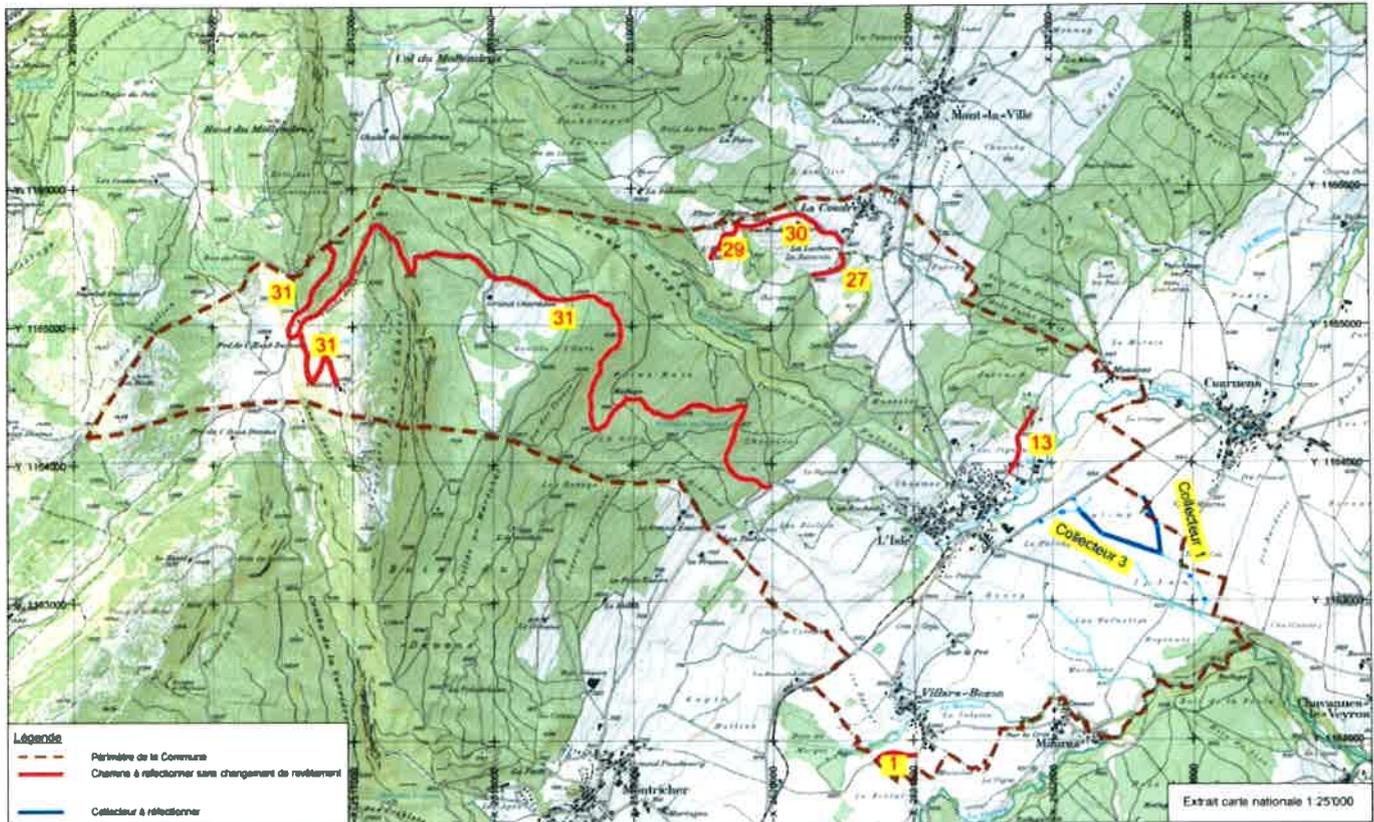
Bien qu'évoquée dans le préavis 04/2018, la réfection des chemins 18 & 19 et des collecteurs 4, 5, 7 a été repoussée à une étape suivante. En effet les nombreuses contraintes fixées par le Canton et dévoilées en cascade, ont logiquement poussé la Municipalité à reporter à une étape ultérieure les travaux sur cette zone. En effet, la redéfinition du tracé de ce tronçon impliquait une longue démarche administrative de mise à l'enquête et de validations diverses de la part des Services cantonaux. A cela s'ajoutait la demande du Canton d'étudier la remise à ciel ouvert d'une majeure partie des collecteurs 4, 5, 7.

Plan de situation d'ensemble : Chemins :

COMMUNE DE L'ISLE

REFECTION DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES - ETAPE 1

MORINI et CAVIEZEL SA
Ingénieurs BPP-BA
Bacheliers officiels
Membre du Syndicat National des Ingénieurs BPP-BA
Rue de la Gare 18 1147 MONTRICHER
T. 03 83 83 83 83
morcini@caviezelsa.com
Montricher, mars 2019

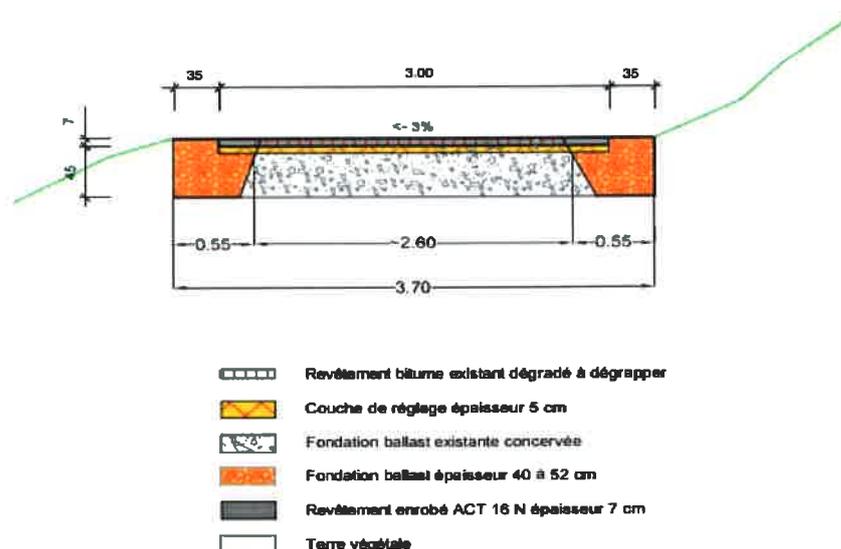


Chemin n° 1 (Villars-Bozon) :

- Chemin actuellement bitumineux ;
- Longueur 290 m ;
- Largeur 2.60 m.

Les travaux prévus consistent à reprendre partiellement l'encaissement du chemin existant, à l'élargir à 3.00 m' et à poser un nouveau revêtement bitumineux, épaisseur 7 cm.

Type A - Chemin bitume, réfectionné et élargi (actuellement bitume)

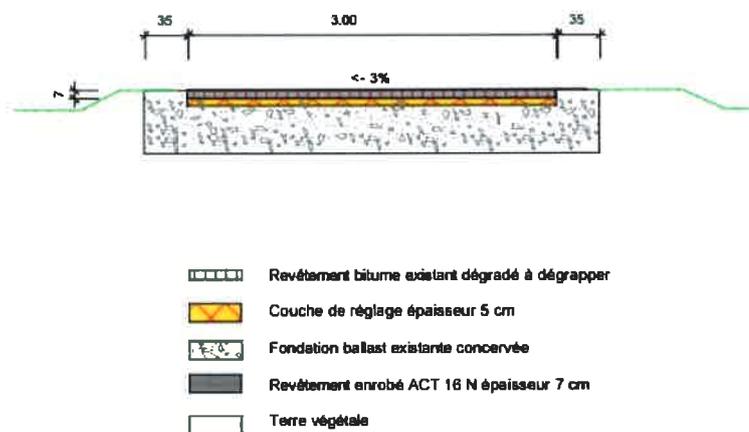


Chemin n° 13 (Route des Mousses) :

- Chemin actuellement bitumineux ;
- Longueur 500 m ;
- Largeur 3.00 m.

Les travaux prévus consistent à raboter l'enrobé existant et à reposer un nouveau revêtement bitumineux, épaisseur 7 cm.

Type B - Chemin bitume, réfectionné (actuellement bitume)



Chemin n° 27 (La Reverolle) :

- Chemin actuellement bitumineux ;
- Longueur 360 m ;
- Largeur 2.80 m.

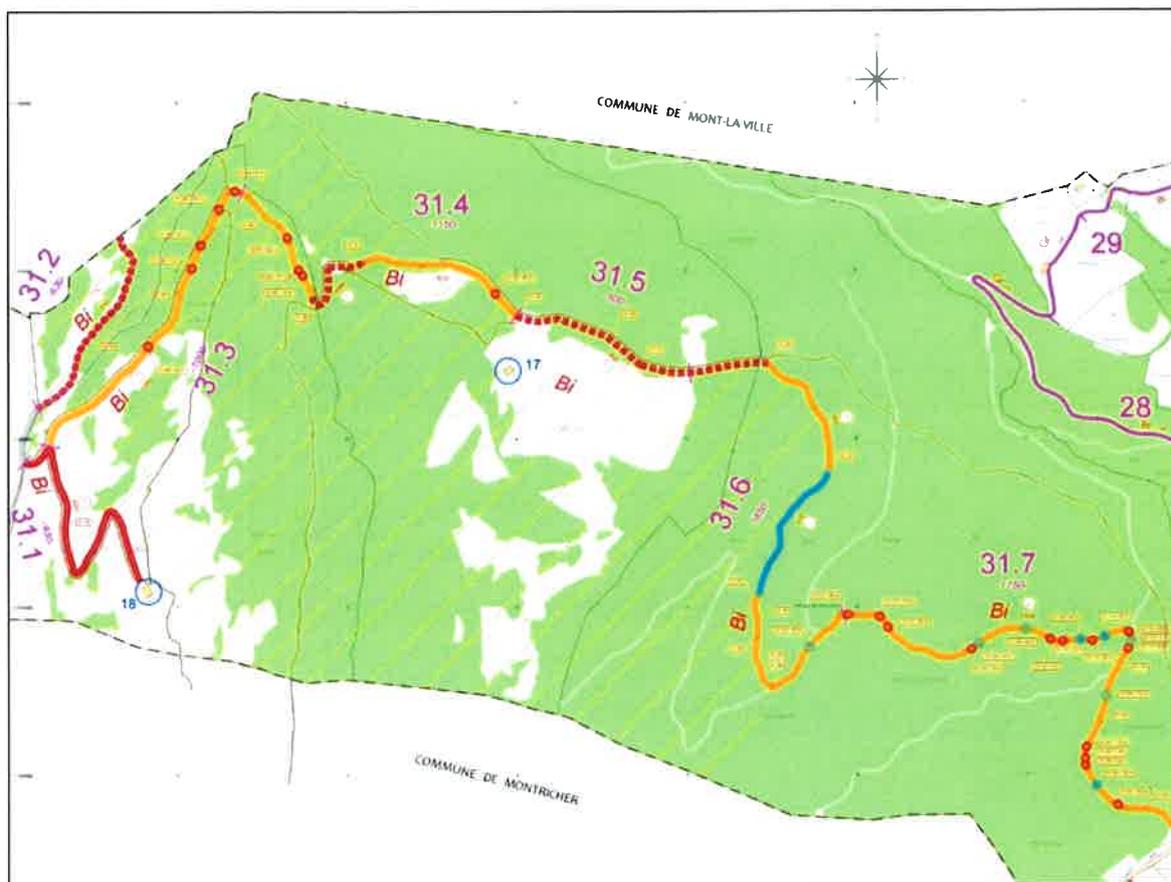
Les travaux prévus consistent à reprendre partiellement l'encaissement du chemin existant, à l'élargir à 3.00 m' et à poser un nouveau revêtement bitumineux, épaisseur 7 cm.

Coupe-Type A (idem chemin n° 1)

Chemin n° 29 (L'Ermitage) :

- Chemin actuellement gravelé ;
- Longueur 200 m ;
- Largeur 2.70 m.

Les travaux prévus sur ce tronçon consistent à reprendre l'encaissement, à élargir le chemin à 3.20 m' et à poser une nouvelle couche de grave, épaisseur 44 cm.



Chemin n° 30 (Fleur d'Epine) :

- Chemin actuellement bitumineux ;
- Longueur 1'050 m ;
- Largeur 3.00 m.

Les travaux prévus consistent à raboter l'enrobé existant et à reposer un nouveau revêtement bitumineux, épaisseur 7 cm.

Coupe-Type B (idem chemin n° 13).

Chemin n° 31 (Route de Châtel) :

- Chemin actuellement en bitume ;
- Longueur totale 7'810 m ;
- Largeur variable de 2.50 m à 3.20 m.

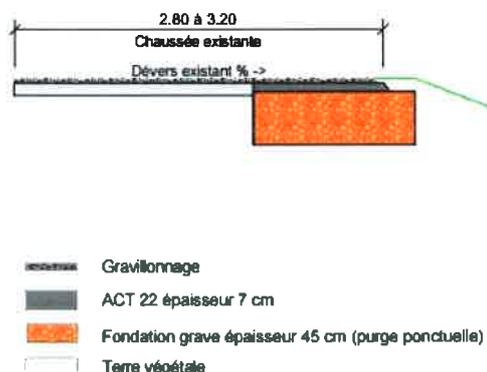
Ce chemin est subdivisé en 7 tronçons, numérotés de 31.1 à 31.7 :

Les travaux envisagés sont les suivants :

Tronçon 31.3 :

- Gravillonnage sur toute la longueur soit ~1'000 m' ;
- Purge à 5 endroits sur une longueur totale d'environ 60 m'.

Type C - Chemin bitume, réfectionné (actuellement bitume)



Tronçon 31.4 :

- Gravillonnage sur une longueur d'environ 900 m' ;
- Purge à 4 endroits sur une longueur totale d'environ 90 m' ;
- Réfection totale de l'enrobé sur 250 m et reprise de la fondation des deux zones de roulement sur toute la longueur.

Coupes-types B' et C (idem tronçon 31.2 et 31.3).

Tronçon 31.5 :

- Réfection totale de l'enrobé sur 500 m' et reprise de la fondation des deux zones de roulement sur toute la longueur.

Coupe-type B' (idem tronçon 31.2).

Tronçon 31.6 :

- Réfection totale de l'enrobé sur 750 m' ;
- Reprise de la fondation des deux zones de roulement sur 300 m' ;
- Remise au profil et cylindrage sur 450 m' ;
- Réfection de l'enrobé à 1 endroit, sur ~50 m sur ½ chaussée ;
- Gravillonnage sur une longueur d'environ 1'000 m'.

Coupes-types B - B' et C (idem chemin 13, tronçon 31.2 et 31.3).

Tronçon 31.7:

- Gravillonnage sur une longueur d'environ 1600 m' ;
- Purge à 13 endroits sur une longueur totale d'environ 290 m' ;
- Réfection de l'enrobé à 5 endroits sur ½ chaussée, sur une longueur d'environ 100 m' ;
- Réfection de l'enrobé à 3 endroits sur toute la largeur de la chaussée, sur une longueur d'environ 70 m'.

Coupes-types B - C (idem chemin 13 et tronçon 31.3).

Les travaux comprendront également la remise en état localement des banquettes, la remise en état des regards gueule-de-loup existants ainsi que leur exutoire et la création d'appel d'eau pour assurer la bonne évacuation des eaux du chemin. A noter que l'ensemble de ces chemins (1 à 31) représentent une longueur de plus de 10 km.

Collecteurs communaux d'eau claire :

Le projet prévoit le remplacement des collecteurs existants situés entre la limite communale de Cuarnens et la route cantonale L'Isle – Chavannes-le-Veyron.

Plan des collecteurs :



Les tronçons des collecteurs en mauvais état seront remplacés par des tuyaux de diamètres identiques.

Les chambres existantes de Ø 800 sont en béton avec cadre et couvercle en fonte. Ces ouvrages sont passablement détériorés. Plusieurs couvercles sont cassés. Le projet prévoit la pose de nouveaux tuyaux en PE perforés ainsi que le remplacement des chambres existantes soit :

Collecteur 1 :

- 240 m tuyaux en PE perforés Ø 200 ;
- 200 m " " " Ø 250 ;
- Réfection ou remplacement de 3 chambres de visite Ø 800/600 (2 avec dépotoir) et regard en fonte avec protection de cône en ciment.

Collecteur 3 :

- 230 m tuyaux en PE perforés Ø 250 ;
- 450 m " " " Ø 315 ;
- Réfection ou remplacement de 2 chambres de visite Ø 800/600 avec dépotoir et regard en fonte avec protection de cône en ciment ;
- Création de deux nouvelles chambres de visite sans dépotoir (3.3 et 3.4) sur le collecteur n° 3.

Le profil du collecteur n° 3, sera modifié entre les regards 3.1 et 3.3 afin d'assurer un meilleur écoulement de l'eau. Compte tenu de la faible pente sur ce tronçon (0.6%), le tuyau sera posé sur un lit de béton.

Le planning du projet est le suivant :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| • Votation du crédit par le Conseil communal : | Juin 2019 |
| • Autorisation de mise en chantier de la DGAV : | Juillet 2019 |
| • Début des travaux (durée ~12 mois) : | Août-septembre 2019 (selon météo) |
| • Fin des travaux : | Automne 2020 (selon météo) |

3. Devis des travaux

Comme évoqué dans le préavis 04/2018, un appel d'offre selon la loi sur les marchés publics en procédure ouverte a été effectué pour la fourniture des travaux de génie-civil. Ceci selon un cahier des charges précis et des critères d'adjudication qui ont été définis au préalable par la Municipalité. Ainsi le montant ci-dessous (CHF 1'076'995.00 TTC) est établi selon la meilleure offre fournie, avec un ajout de 10 % pour les divers et imprévus.

A noter que le montant de CHF 129'240.00 TTC prévu pour les honoraires d'ingénieurs & géomètre ainsi que pour la direction des travaux, comprend également les travaux d'étude réalisés dans le cadre du préavis 04/2018 (CHF 64'000.00 HT). C'est pourquoi un montant de CHF 68'928.00 TTC doit être déduit de la présente demande de crédit.

Travaux de génie civil (meilleure offre + 10 % divers & imprévus) TTC :	CHF	1'076'995.00
Honoraires ingénieur et géomètre & études et direction des travaux TTC :	CHF	+ 129'240.00
Total des travaux TTC :	CHF	1'206'235.00

4. Subventionnements et financement

Subventionnements de la Confédération et du Canton :

Suite à l'expertise fédérale du 27 août 2014 avec les représentants de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), les taux de subventions arrêtés sont les suivants :

Subventions CH / VD	Zone de plaine	Zone de colline	Zone de montagne 1	Zone d'estivage
CH	27 %	30 %	30 %	33 %
VD	30 %	42 %	42 %	53 %
Total :	57 %	72 %	72 %	86 %

Bien que l'expertise sur le terrain date de 2014, ces valeurs nous ont été confirmées dernièrement par la DGAV. Ces taux s'appliquent sur le pourcentage de l'intérêt agricole admis par chemin ou tronçon de chemin (voir ci-dessous) ainsi que des collecteurs communaux d'eau claire.

En prenant en considération tous ces paramètres, le taux de subventions moyen (CH & VD) sur l'ensemble du projet se monte à plus de 61 %.

Subventionnements des chemins :

Chemin 1 : Réfection du chemin en zone de plaine

- L'intérêt agricole est admis à 100% ;
- Les travaux seront subventionnés à 57%.

Chemin 13 : Réfection du chemin en zone de collines

- L'intérêt agricole est admis à 75% en raison de la desserte du chemin pour la place de sport et une partie de la zone constructible ;
- Les travaux seront subventionnés à 72% des 75% admis.

Chemin 27 : Réfection du chemin en zone de montagne 1

- L'intérêt agricole est admis 100% ;
- Les travaux seront subventionnés à 72%.

Chemin 29 : Réfection du chemin en zone de montagne 1

- L'intérêt agricole est admis à 75% en raison de la desserte de bâtiments n'ayant plus d'activité agricole ;
- Les travaux seront subventionnés à 72% des 75% admis.

Chemin 30 : Réfection du chemin en zone de montagne 1

- L'intérêt agricole est admis à 75% en raison de la desserte de bâtiments n'ayant plus d'activité agricole ;
- Les travaux seront subventionnés à 72% des 75% admis.

Chemin 31 : Réfection et réparation du chemin qui est segmenté en 7 tronçons

Tronçons 1 à 5 en zone d'estivage

- L'intérêt agricole est admis est 80% en raison de la partie du chemin comprise dans l'air forestière ;
- Les travaux de réfection seront subventionnés à 86% des 80% admis ;
- Les travaux de réparation (gravillonnage) seront subventionnés à 86% de Fr. 25.- / m.

Tronçons 6 et 7 en zone de montagne 1

- L'intérêt agricole est admis est 80% en raison de la partie du chemin comprise dans l'air forestière ;
- Les travaux de réfection seront subventionnés à 72% des 80% admis ;
- Les travaux de réparation (gravillonnage) seront subventionnés à 72% de Fr. 25.- / m.

Subventionnements des collecteurs communaux d'eau claire :

Collecteur 1 : Réfection du collecteur en zone de plaine

- L'intérêt agricole est admis à 100% ;
- Les travaux seront subventionnés à 57 %.

Collecteur 3 : Réfection du collecteur en zone de plaine

- L'intérêt agricole est admis à 100% ;
- Les travaux seront subventionnés à 57 %.

Demande de crédit et montant final à la charge de la Commune de L'Isle :

Cette présente demande de crédit permet de financer la totalité des travaux prévue dans l'étape 1. Ceci subventions non-déduites. En effet ces dernières sont octroyées et versées qu'une fois les travaux réalisés en fonction des coûts réels de ceux-ci sur la base des factures payées. Dans ce cas il faut considérer un délai de plusieurs mois entre la fin des travaux et le versement des subventions.

	Montants CHF, TTC
Montant total des travaux selon devis	1'206'235.00
./ Cr�dit d'�tude accord�, pr�avis 04/2018	-68'928.00
Montant de la demande de cr�dit pour le pr�sent pr�avis	1'137'307.00
./ Montant total des subventions CH & VD selon devis	-745'604.00
Montant final effectif � la charge de la Commune de L'Isle pour le pr�sent pr�avis	391'703.00

Le montant de la demande de cr dit sera financ  par l'emprunt et le montant final   la charge de la Commune de L'Isle sera amorti sur une p riode 30 ans. Actuellement la somme des emprunts se monte   CHF 8'850'000.00 et le plafond d'endettement a  t  fix  pour cette l gislation   CHF 13'000'000.00.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle

- Vu le préavis municipal n° 02/2019 relatif à la demande de crédit de CHF 1'137'307.00 TTC, subventions non-déduites, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures d'améliorations foncières (AF), 1^{ère} étape ;
- Après avoir pris connaissance des rapports des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder un crédit de CHF 1'137'307.00 TTC, subventions non-déduites, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures d'améliorations foncières (AF), 1^{ère} étape ;
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
- D'admettre que ce montant sera financé par l'emprunt ;
- D'admettre que montant final à la charge de la Commune, une fois les subventions déduites, soit amorti sur une période de 30 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29.04.2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Anne-Lise Rime



La Secrétaire :


Danièle Jordan

Annexes :

- Tableau de devis détaillé ;
- Copie du préavis n° 04/2018 approuvé par le CC en 2018.

Commune de L'ISLE

Réfection des chemins communaux

Réfection des collecteurs d'eaux claires agricoles

DEVIS DEFINITIF

Calculé sur la base de la meilleure offre selon les critères d'adjudication

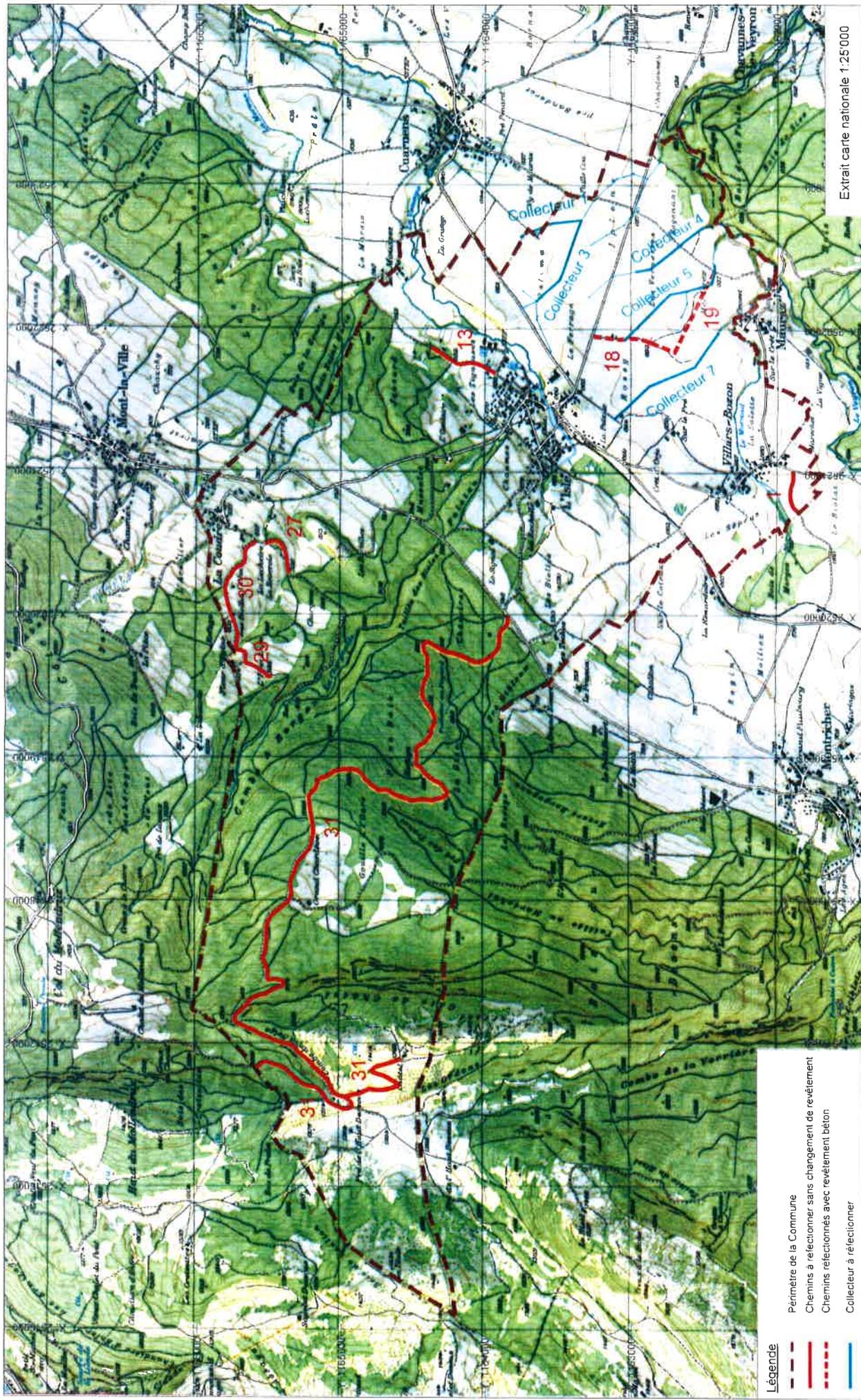
ETAPE 1

N° chemin	Revêtement	Longueur m'	Largeur m'	Coupes-types	Travaux génie civil Fr	Divers et imprévus (10%) Fr	Etudes et direction des travaux (12%) Fr	TVA (7.7%) Fr	Total Fr	Remarques	Subventions VD + CH					
											57%	72%	72%	86%		
1	Bitume	290	3.00	A	49'655.-	4'965.-	6'554.-	4'710.-	65'885.-	100% agricole	Plaine	37'554				
13	Bitume	500	3.00	B	54'479.-	5'447.-	7'191.-	5'168.-	72'285.-	75% agricole		39'034				
27	Bitume	360	3.00	A	50'935.-	5'093.-	6'723.-	4'832.-	67'583.-	100% agricole				48'660		
29	Gravelé	200	3.20	F	24'725.-	2'472.-	3'264.-	2'345.-	32'806.-	75% agricole				17'715		
30	Bitume	1050	3.00	B	130'802.-	13'080.-	17'266.-	12'408.-	173'556.-	75% agricole				93'720		
31.1	Bitume	930	2.80	A'	89'157.-	8'915.-	11'769.-	8'458.-	118'298.-	80% agricole						81'389
31.2	Bitume	630	3.00	B'	86'467.-	8'646.-	11'414.-	8'203.-	114'729.-	80% agricole						78'933
31.3	Bitume	1000	2.80	C	5'447.-	544.-	719.-	517.-	7'227.-	80% agric. / REP 25.- m'						4'972
31.4	Bitume	1150	3.20	B' - C	37'710.-	3'771.-	4'978.-	3'577.-	50'036.-	80% agricole						34'425
31.5	Bitume	500	2.80	B'	55'810.-	5'581.-	7'367.-	5'294.-	74'052.-	80% agricole						50'948
31.6	Bitume	1850	3.00	B - B' - C	17'339.-	1'733.-	2'289.-	1'645.-	23'005.-	80% agric. / REP 25.- m'						15'840
31.7	Bitume	1750	3.20	B - C	30'885.-	3'088.-	4'077.-	2'930.-	40'980.-	80% agric. / REP 25.- m'						24'192
Totaux Etape 1										Total	37'554.-	39'034.-	281'548.-	640'623.-		

Collecteurs

N°		Longueur	Ø	Longueur réfectionnée	Travaux génie civil	Divers et imprévus (10%)	Etudes et direction des travaux (12%)	TVA (7.7%)	Total		57%	72%	72%	86%
1	Réfection partielle	1174	Ø 20 - 25	450	45'593.-	4'559.-	6'018.-	4'325.-	60'495.-	100% agricole	34'482			
3	Réfection partielle	1153	Ø 25 - 30	690	93'214.-	9'321.-	12'304.-	8'842.-	123'681.-	100% agricole	70'498			
Totaux Etape 1										Total	104'981.-			
										Total estimatif subventions VD + CH	104'981.-			

	Travaux génie civil	Divers et imprévus (10%)	Etudes et direction des travaux (12%)	TVA (7.7%)	Total	A charge de la Commune	Total estimatif subventions VD + CH
Totaux Etape 1	909'095.-	90'901.-	120'000.-	86'239.-	1'206'235.-	460'631.-	745'604.-





Municipalité de la Commune de L'Isle

Préavis No 04/2018
Au Conseil communal

Demande de crédit d'étude
CHF 64'000.- pour terminer l'étude
préliminaire en vue de la réfection
des infrastructures d'améliorations
foncières (AF), 1^{ère} étape

Délégué municipal

M. Eric Hostettler, municipal

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PRÉAMBULE ET HISTORIQUE

La commune est pourvue d'un grand réseau de routes et chemins agricoles ainsi que des collecteurs d'évacuation d'eaux claires qui sont dans le périmètre des améliorations foncières. Certains de ces tronçons sont devenus au fil des années des voies de communication essentielles au développement de l'économie agricole et de la vie locales (Ex. routes des Mousses ou Châtel). Alors que d'autres tronçons sont à ce jour surtout utilisés comme routes d'accès aux exploitations agricoles (Ex. sur Mutrux le long de la route de Chavannes-le-Veyron).

La plupart de ces infrastructures requièrent de sérieux travaux d'entretien, voir doivent être totalement refaites afin garantir leur utilisation normale et rester praticable. Suite à ce constat, la Municipalité a dès 2013 entrepris des démarches dans le but d'établir un état de la situation sous forme de diagnostic de chaque tronçon et ouvrage faisant partie intégrante du périmètre des améliorations foncières. Ces investigations et expertises ont eu pour résultat une vue d'ensemble précise de la situation et classification en fonction de leur état. Ainsi Municipalité souhaite aller de l'avant avec ce projet et elle sollicite le Conseil communal par la proposition de ce préavis pour une demande de crédit pour finaliser cette étude préliminaire.

Jusqu'à-là les montants d'étude affectés à ces travaux ont été financés par les comptes de fonctionnement de la Commune.

2. ASPECTS TECHNIQUES, DÉMARCHE ET LIVRABLES

Afin de ne pas être mis devant le fait accompli et de ne pas devoir entreprendre des travaux non-coordonnés en urgence et qui s'avèreraient bien moins efficaces et plus coûteux, la Municipalité propose de mettre en œuvre ces remises en état de manière ordonnées et groupées.

Grâce aux travaux d'études, notamment de diagnostics déjà réalisés, à ce jour, l'état des infrastructures d'améliorations foncières est connu. En fonction de leur état de dégradation, des priorités ont été dégagées et classées en trois étapes afin d'étaler dans le temps les travaux. Ce présent préavis traite uniquement de la 1^{ère} étape, et dont le plan joint détaille les tronçons et collecteurs à réfectionner. Les autres étapes pourront être réalisées dans quelques années.

Pour finaliser les travaux d'étude entrepris, il reste à formaliser plusieurs démarches administratives de légalisation et de consultations auprès de divers Services cantonaux, dont notamment la mise à l'enquête de certains travaux selon la loi sur les routes, des remaniements parcellaires et des demandes de subventions. A cela s'ajoute l'élaboration d'un cahier des charges des travaux de génie civil à effectuer dans le but de les mettre en soumission sous forme d'un appel d'offre selon la loi sur les marchés publics.

Le livrable final de cette étude préliminaire sera un projet complet prêt à être soumis au Conseil communal dans sa séance d'automne ou de fin d'année, afin d'entreprendre les travaux de réfection des infrastructures de l'étape 1.

3. ASPECTS FINANCIERS ET SUBVENTIONS

Une offre complémentaire a été demandée au bureau d'ingénieurs géomètres qui a déjà effectué les travaux d'études réalisés à ce jour. Vu leur état d'avancement et l'implication de cette entreprise dans ce projet, la Municipalité n'a pas jugé opportun de demander des offres à d'autres prestataires et de proposer une adjudication de gré-à-gré à ce bureau. Vu le montant devisé et indiqué ci-dessous, cette manière de procéder est tout à fait compatible avec la loi sur les marchés publics.

Désignation	Montant TTC
Montant total pour finaliser et délivrer l'étude préliminaire, y-c remaniements parcellaires	CHF 126'547.50
Montant engagés à ce jour et imputés sur les comptes de fonctionnements (2013, 14 & 16)	CHF 65'991.60
Divers et imprévus + arrondi	CHF 3'444.10
Montant résiduel nécessaire	CHF 64'000.00

Selon la pré-consultation effectuée auprès du Service cantonal de l'agriculture et de la viticulture (SAVI), les travaux projetés dans l'étape 1 pourraient bénéficier de subventions cantonales et fédérales qui couvriraient près du 50 % des coûts totaux. Ceci comprend également les travaux d'études et autres prestations d'honoraires, dont le montant est soumis au Conseil communal par le biais de ce préavis pour financer la finalisation de l'étude préliminaire de l'étape 1.

Il est important de souligner deux éléments prépondérants et indissociables dans l'aspect du financement de ce projet :

- Le taux de subventionnement et sa temporalité : En effet celui-ci n'est pas pérenne dans le temps car de gros fonds alloués aux travaux d'améliorations foncières agricoles sont actuellement libérés par la Confédération et le Canton. Ces montants ne seront pas indéfiniment disponibles.
- L'état avancé de dégradations des infrastructures qui sont classées en 1^{er} priorité (Etape 1) : En reportant ces travaux urgents, nous devrions obligatoirement entreprendre des travaux localisés récurrents de réfection sans pour autant assurer une remise en état satisfaisante de ces infrastructures pour plusieurs décennies. En outre cette situation nous priverait de toutes subventions. Il en résulterait des dépenses bien mal investies et certainement plus importantes.

Ce sont pour ces principales raisons que la Municipalité est convaincue qu'il faut sans attendre finaliser cette étude préliminaire en vue de mettre en œuvre cette 1^{ère} étape de travaux de réfection des infrastructures d'améliorations foncières.

4. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle

- Vu le préavis municipal No 4/2018 relatif à la demande de crédit de CHF 64'000.- pour terminer l'étude préliminaire en vue de la réfection des infrastructures d'améliorations foncières (AF), 1^{ère} étape
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder un crédit de CHF 64'000.- (HT) à la Municipalité pour terminer l'étude préliminaire en vue de la réfection des infrastructures d'améliorations foncières (AF), 1^{ère} étape
- Que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par un emprunt et sera amorti sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 6'400.- par année, la première fois porté au budget 2019.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



Anne-Lise Rime



La Secrétaire :



Fabienne Aeby